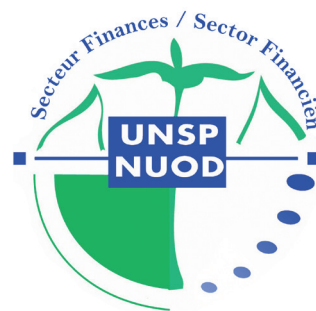


U.F. INFOS

AVRIL 2015

Votre mensuel du syndicat  Secteur Finances

A close-up photograph of a man with short dark hair and black-rimmed glasses. He is looking directly at the camera with a wide-eyed, intense expression, his mouth open in a shout. He is wearing a grey t-shirt and a thin chain necklace. The background is a plain, light-colored wall. The man's face is framed by the top and sides of a computer monitor. At the bottom of the image, the top edge of a computer keyboard is visible, showing several keys.

OUI !
CES RÉGRESSIONS
VOUS RÉVOLTENT !

SOMMAIRE



Notre action quotidienne 7

Une pétition fructueuse, à la rencontre du ministre, un communiqué de presse...

8 Plan opérationnel 2015

Encore et toujours faire plus avec moins



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS

Ces réformes vous révoltent ! 10

Ces régressions nous révoltent ! Et vous ?
Questions préalables
*Obligatoire

Les résultats de notre enquête

INFOS BUREAUX

4 En direct de vos bureaux

REVUE DE PRESSE

5 Bart, l'ISI, la sélection des dossiers...

INTERPELLATIONS

6 Suivi de nos courriers

FONCTION PUBLIQUE

11 Formations certifiées, accession, déménagements

AU PARLEMENT

12 Ils avancent

EUROPE

13 Pétition de l'UFE

GUIDES FISCAUX

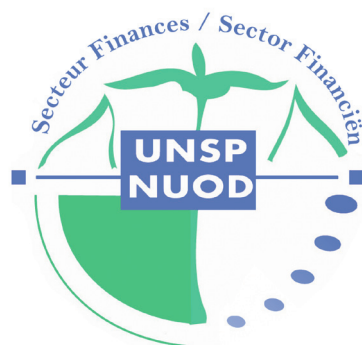
14 Bon de commande

ZAPPING

15 Prime syndicale, Monnaie Royale, bureau satellite

RAALDITOUT

16 Le réseau informatique



UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS Secteur Finances

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

@ : info@unsp-finances.be

☎ : 0032 – (0)2 – 218.16.59

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Compte bancaire Cotisations :

BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X
ne paraît pas en juillet et en août

Editeur responsable

Aubry Mairiaux

Rédacteur en chef

Eric Brisbois

Equipe de rédaction

Marc Bauduin – Virginie Bulthez

Jean-Louis Descy – Philippe Dumont

Gérard Haustrate – Françoise Job

Nathalie Lekeux – Jean-Sébastien Noville

José Piquin – Yves Renard

Philippe Sougnéz – Myriam Tomiello

Cathy Verschraegen – Emmanuel Zamariola

Crédits photographiques

www.epictura.fr



Quelle société voulons-nous demain ?

Sommes-nous à l'aube de la fin de la réforme Coperfin 2.0 ? Nous n'oserions le garantir tant les réformes ont été longues aux Finances avec tous les soubresauts politiques inévitables dans notre bonne vieille Belgique.

Le personnel aura dû se mobiliser massivement pour faire comprendre son mal-être et obtenir un minimum de respect auquel il avait droit, ne fût-ce que pour les nombreuses années où il a permis à ce paquebot à la dérive de surnager ?

Néanmoins, la légère postulation correctrice donne un nouveau virage à cette réforme mammoth, par l'entrée dans la phase d'opérationnalisation. Oh, celle-ci durera certainement encore quelques années avant qu'on ne voie enfin poindre le bout du tunnel. Mais nous devons absolument aller de l'avant. Sortir de l'ornière créée par un management parfois (souvent ?) peu réceptif aux remarques constructives des organisations syndicales.

Encore faudrait-il maintenant donner les moyens à notre management de réussir cette seconde phase qui se veut aussi une réorganisation profonde de nos méthodes de travail. Et là, les oiseaux de mauvais augure reviennent en masse. Car comme nous l'avions déjà dit : la Fonction publique sert toujours de yo-yo budgétaire de par les coupes sombres en matière d'investissements humains et matériels. Sans oublier que les agents sont de plus en plus mis par leurs propres responsables (politiques, s'entend) au banc des accusés ou des profiteurs du système. Ceux-là même qui nous demandent perpétuellement de faire plus avec moins, ont trouvé en fait le meilleur moyen de décourager leurs propres troupes pour des chimères électoralistes. Comme capacité à manager, nous pouvions espérer mieux.

D'ailleurs, notre enquête auprès du personnel des Finances et dont vous retrouverez les résultats en page 10 est révélatrice à plus d'un titre.

5.000 agents ont répondu majoritairement qu'ils n'acceptaient pas les attaques frontales du gouvernement actuel, notamment en matière de statut et de pension. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car il faudra faire front,

face à ce manque de respect. Et nous sommes convaincus que les agents qui n'ont pas répondu à l'enquête suivront le mouvement, car les Finances sont souvent à la pointe du combat.

Un autre signal porte sur le type d'actions souhaitées pour manifester votre révolte. De ce côté, il y a de la nouveauté. Des nouveautés que nous partagerons avec nos collègues afin d'organiser des mouvements collectifs et coordonnés. C'est ensemble que nous réussirons. Une affaire à suivre.

Je terminerai par un constat affligeant à l'égard de nos responsables politiques.

À l'heure où les groupes politiques s'inquiètent de la montée des extrêmes, il est temps qu'ils prennent conscience que leurs attitudes, au-delà de leurs décisions, ne sont pas étrangères à ce repli sur soi. Vous êtes les élus du peuple, nos représentants, et à ce titre il faut entendre la souffrance de la population. Rassembler, plutôt que diviser ou stigmatiser comme l'a fait Siegfried Bracke dans une émission télévisée où il culpabilise les fonctionnaires qui osent se plaindre de leur situation. Pourquoi, alors, ne pas montrer l'exemple et mettre fin au mécanisme spécifique de pension parlementaire puisque niveler vers le bas semble devenir la normalité ? Autant de démagogie de la part d'un homme politique est désastreuse. Quant à notre ministre des Finances, nous aurions espéré qu'il défende son département en clamant que les Finances font partie de la solution en cette période économique mouvementée. La charge de travail devient déraisonnable et le risque de désinvestissements n'arrangera guère la situation. À force de ne plus prendre en considération que l'aspect financier au détriment de l'humain, notre société est en train de s'étouffer. Le gouvernement semble perdre de vue l'intérêt collectif de bien-être. Notre destin est-il réellement de nous enfoncer inexorablement vers ce moins être ?

Chers politiciens, puisque vous tancez les organisations syndicales si peu modernistes, nous vous lançons le défi d'un débat avec comme thème : quelle société voulons-nous demain ?

Sitran, Prévention et Protection du Travail

Belgique – Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relatif à l'évolution technique et l'actualisation fonctionnelle des ensembles de données de *Sitran*. *Sitran* (Signalétique Transversal) regroupe, avec leur historique, toutes les données disponibles concernant les personnes physiques et morales que le SPF Finances est susceptible de rencontrer lors de l'exercice de ses missions.

Espérons que cela permettra de stabiliser cette application et que les agents pourront travailler efficacement à l'aide d'outils fonctionnels.

Charleroi – Les travaux ont commencé il y a peu derrière la CAE de Charleroi. Ils ont entraîné une perte d'environ 50 places de parking pour le personnel du SPF Finances, car le parking sera raboté d'un tiers de sa surface. Rappelons qu'à **Liège**, suite à une insuffisance de places de parking, les agents habitant à moins de six kilomètres du bâtiment ne pourront pas bénéficier d'un emplacement pour leur voiture et devront utiliser les transports en commun pour se rendre au travail.

La direction du SPF Finances de Charleroi a par ailleurs reçu un courrier émanant du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, suite à une visite d'inspection effectuée en août 2014 dans les locaux de la rue Jean Monnet. Le courrier relève de multiples manquements qui placent le SPF Finances en infraction sanctionnée par le Code pénal social. Fenêtres qui ne ferment pas et absence de stores qui affectent l'éclairage du poste de travail pour commencer. Ensuite, on apprend que les agents affectés à un travail sur écran de visualisation doivent passer une évaluation de santé au moins tous les cinq ans, comprenant notamment un examen approprié des yeux et du système visuel, ainsi qu'un examen musculo-squelettique. Les agents concernés n'avaient évidemment pas passé de tels examens. Enfin, une des deux chaudières à gaz était hors service. Le SPF Finances est donc contraint d'effectuer les réparations adéquates. Depuis l'inspection, la chaudière défectueuse a été remplacée. En revanche, le bail prévoyant un remplacement des fenêtres au bout de... 36 ans, les fenêtres qui ne ferment plus sont condamnées, faute de moyens. Ce n'est pas normal : l'UNSP insiste pour que les budgets soient débloqués. Au sujet de l'exposition des écrans aux rayons du soleil, le responsable avance que seule la façade nord est concernée, que les plaintes sont limitées et qu'il n'a pas de budget à y consacrer. Pour l'évaluation de santé, une analyse de chaque poste de travail est à prévoir tous les cinq ans, complétée par une enquête auprès des travailleurs. Les résultats seront discutés au Comité pour la Prévention et la Protection du Travail. En outre, chaque collaborateur qui souffre de problèmes de santé que lui ou son médecin traitant soupçonne d'être liés au travail peut, via les canaux de communication internes, demander spontanément une consultation auprès du Service de la médecine du travail *Empreva*.

Mons – Un courrier a été adressé par l'UNSP à la Division Logistique de Wallonie du SPF Finances afin de proposer divers aménagements dans les bâtiments de la région de Mons. Des discussions saines et constructives avec les responsables concernés ont porté notamment sur la sécurisation des guichets et des locaux des bâtiments, par exemple celui de **Quaregnon**. Parmi les propositions avancées, on retiendra le placement de guichets sécurisés avec de véritables verres feuilletés et la mise en place d'un service d'accueil. Il a été proposé d'affecter les agents de nettoyage en surnombre à l'accueil afin d'éviter des licenciements et le paiement des préavis, et d'empêcher les contribuables en colère de se promener librement dans les bureaux.

Le Chef de Division Logistique pour la Wallonie a répondu avoir préparé une note en ce sens et remercie les organisations syndicales d'apporter des idées constructives et de monter des dossiers sérieusement motivés. Qu'il soit rassuré, notre organisation restera partenaire afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel même si, hélas, les moyens alloués par nos responsables politiques se réduisent drastiquement.

Suite à des problèmes de température exagérément basse avenue M. Mercouri à **Mons**, un accord est intervenu avec le propriétaire pour remplacer une chaudière. Ce dernier a proposé d'autres **r é n o v a t i o n s**, mais la balle est renvoyée à la Régie des Bâtiments. L'UNSP a soulevé des problèmes similaires de **t e m p é r a t u r e** trop basse à **Ath**. L'étage sera vidé.



Dans le Hainaut, de manière plus générale, chaque chef de cellule logistique va être chargé de réaliser un plan d'urgence qui sera mis à disposition des agents.

Une nouvelle fois, le bien-être des agents semble loin d'être une priorité. L'Autorité se réfugie derrière les manques de budget, les contrats de bail signés avec les propriétaires des immeubles ou encore renvoie la balle à la Régie des Bâtiments. Pendant ce temps, les agents, mais aussi les contribuables, doivent prendre leur mal en patience.



REVUE DE PRESSE

Bart De Wever, poil à gratter du fédéral

Le Soir, 11.03.2015

Quand vous élaborez un accord de gouvernement, c'est une soupe très chaude. Et vous ne pouvez pas la servir



aussi chaude parce que les syndicats sont très forts dans ce pays, bien organisés et bien financés. Et il faut toujours faire des concessions pour la faire passer. Si ce n'est bon que quand les syndicats dictent

la loi, le gouvernement ferait mieux de démissionner et de leur donner les clés du pays.

Bart De Wever n'aime pas les syndicats ni la concertation sociale, il ne s'en cache pas. Fort heureusement, terré dans sa ville d'Anvers, il ne dispose pas des pouvoirs pour museler définitivement les organisations syndicales en créant, par exemple, un Front belge du Travail, regroupant employeurs et employés selon les règles établies par un chancelier nationaliste, après avoir placé ses pions aux ministères de l'Intérieur et des Finances. Toute ressemblance avec des personnages ayant existé serait purement fortuite.

L'Inspection spéciale des impôts a engrangé 1,4 milliard en 2014

L'Écho, 17.03.2015

L'ISI (Inspection spéciale des impôts) a atteint l'an dernier son deuxième meilleur résultat, engrangeant 1,4 milliard d'euros. Frank Philipsen, administrateur général de l'ISI, s'inquiète des réductions de personnel. *Entre aujourd'hui et 2020, à politique inchangée, 137 personnes de moins travailleront pour l'ISI. C'est 22 % de moins, souligne-t-il.*

Félicitations à nos collègues de l'ISI pour leurs excellents résultats. Gageons que la sonnette d'alarme tirée par l'administrateur général de l'ISI trouvera un écho favorable au sein du gouvernement.



Lutte contre la fraude fiscale

La Libre, 04.03.2015

Les critères de sélection de dossiers posent vraiment problème. On aboutit à des situations ahurissantes, car on se base beaucoup trop sur des données informatiques et pas assez sur les visites sur le terrain. Les contrôleurs sont obligés de suivre cette base de données. C'est une perte d'énergie considérable et ils doivent souvent laisser tomber des dossiers plus à risques.

Pierre-François Coppens, conseil fiscal et juriste.

Tout comme les agents contrôleurs, les professionnels du chiffre se plaignent du système de sélection informatisée des dossiers. Pendant ce temps, l'Administration poursuit ses sélections aussi douteuses qu'opaques, et qui représentent pourtant 80 % du plan de travail des agents, pour des résultats plus que mitigés, particulièrement à l'impôt des sociétés. Peut-être serait-il temps pour nos responsables de changer leur fusil d'épaule, en tout cas tant que ces sélections ne seront pas plus affinées et plus productives.



Le profond malaise des fonctionnaires

Le Soir, 07.03.2015

En cinq ans, le nombre d'agents des Finances a diminué de 15 % : plus de 4.500 emplois perdus.

Si on veut lutter contre la fraude fiscale, il faut nous en donner les moyens. Or, on les réduit. Le nouveau projet de loi du VLD vise même à limiter les capacités de recherche du fisc. Veut-on vraiment inciter les gens à frauder le fisc ?

Eric Brisbois, responsable communication à l'UNSP.

L'UNSP s'active plus que jamais sur tous les fronts afin de défendre les intérêts des agents, du département, mais aussi des citoyens belges, qui méritent une vraie justice fiscale.



Pour parler à un correspondant, tapez 3...

NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

Objectifs pour les agents des teams Grandes Entreprises dans les centres de contrôle

Suite à divers problèmes rencontrés par les agents travaillant dans ces services, le 6 mars, nous avons interpellé l'administrateur général de l'AGFisc et lui avons demandé de prendre des mesures pour attribuer aux agents des objectifs de prestations réalistes afin que ceux-ci puissent à nouveau évoluer dans un contexte serein et positif.

Processus 6

Nous avons interpellé l'administrateur général de la Fiscalité à propos du *Processus 6* et de l'inégalité dont sont victimes les agents issus de la TVA et de l'ISOC.



Prise en charge des frais de déplacement – formation

Nous avons également interpellé le président du Comité de direction en lui demandant une application plus souple des directives par l'Administration lorsque le temps de déplacement en transports en commun est déraisonnable (beaucoup plus long que le déplacement en voiture) et notamment qu'un contingent kilométrique soit mis à disposition des agents pour les formations occasionnelles.

En effet, il nous semblerait judicieux d'envisager un seuil raisonnable de temps de déplacement au-delà duquel il est laissé au libre choix de l'agent de se déplacer en voiture ou en train, avec une compensation financière équivalente au prix du billet de train.

Nous attendons les réponses à ces 3 courriers.

QUID DES COURRIERS ENVOYÉS PRÉCÉDEMMENT ?

RÉPONSES REÇUES

Fin 2013, nous avons interpellé le président du Comité de direction à propos de la **délivrance des billets bulk de 1^{ère} classe**. Il nous a répondu le 26 février que les agents remplissant les conditions énoncées dans l'A.R. du 18/01/1965, peuvent toujours voyager en 1^{ère} classe et se faire ensuite rembourser le prix du surclassement.

Fin juillet 2014, nous avons interpellé l'administrateur général des Douanes et Accises à propos des différents problèmes liés au **basculement 3 à l'AGDA**.

Enfin, nous avons reçu sa réponse qui, malheureusement, est incomplète.

Il nous y précise les différentes formations prévues à cet effet.

Pour l'extension du **service actif**, il nous apprend qu'un dossier a été établi par le SPF Finances et se trouve à la signature chez le ministre.

Chaque manager régional est, de plus, invité à réaliser une évaluation des shifts.

Une réponse partielle à propos des collaborateurs qui seront affectés dans un service pour lequel ils ne présentent nullement les profils idéaux nous a été fournie en réunion. Mais rien à propos de certains aspects logistiques négligés selon nous (mise à disposition de locaux adéquats, mise à disposition de l'ensemble du matériel nécessaire aux missions spécifiques de certaines brigades [uniformes, matériel d'intervention, coffre-fort, emplacements adaptés pour les chiens, etc.]).

Concernant le **bonus de 3 h 48 pour le personnel de Fedorest**, par souci d'équité, l'Autorité a décidé d'accorder une dispense de service au personnel des restaurants à partir de 11 h 45. Nous osons espérer que cette décision sera maintenue pour les années à venir.

RÉPONSES EN ATTENTE

Nous sommes toujours en attente des réponses aux courriers suivants :

Directeur P&O : nous attendons sa réponse à propos **de l'horaire variable dans les services de recherche (1 mois et demi), des tableaux des résultats définitifs du basculement 3 (1 mois et demi), des résultats du sondage Êtes-vous heureux au travail ? (4 mois)**.

Président du Comité de direction : toujours pas de réponse à propos de la **formation Process 20 à l'AGFisc (8 mois)**.

NOTRE ACTIVITÉ QUOTIDIENNE

Suite à diverses remarques entendues lors des assemblées générales, où certains réclamaient une meilleure communication quant à nos actions et nos victoires, il nous a semblé utile de créer une nouvelle rubrique afin de vous exposer chaque mois quelques-unes de nos actions des dernières semaines...

Pour plus de détails concernant ces actions, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.unsp-finances.be.

En outre, d'autres activités de ce mois de mars assez chargé sont développées dans cet U.F. Infos, comme le lancement de l'enquête auprès du personnel (p. 10) ou notre intervention pour défendre la Monnaie royale (p. 15).

Pétition fructueuse pour le maintien des abonnements combinés pour les agents de Finto

Il y a quelques semaines, l'Autorité a remis en question la délivrance d'abonnements combinés SNCB-STIB pour les agents travaillant à la Finance Tower (Finto) à Bruxelles.



Si l'UNSP était consciente du coût de ces frais de transport, la volonté de supprimer les abonnements combinés – sous le prétexte de la proximité d'une gare... ridiculement desservie – n'était pas acceptable. Une telle mesure allait considérablement allonger la journée de travail des agents concernés.

C'est pourquoi nous avons immédiatement interpellé le directeur P&O à ce sujet en lui demandant de lever ce refus. Malheureusement, il ne semblait pas disposé à le faire.

Dès lors, l'UNSP a lancé une pétition en ligne à l'attention des agents travaillant à Finto.

En quelques jours, cette pétition a recueilli 1.096 signatures. Plus de la moitié des agents concernés l'ont donc signée.

Grâce à votre mobilisation, à vos signatures et aux interventions de l'UNSP, l'Autorité a revu sa position :

- elle ne touchera pas aux abonnements existants ;
- pour les nouveaux abonnements ou les renouvellements, elle se basera sur l'avis du chef fonctionnel, qui devra s'assurer qu'un abonnement combiné est indispensable. En fonction de la situation et notamment du nombre de trajets effectués, elle délivrera un abonnement ou remboursera les cartes 10 voyages.

Cette solution nous semble raisonnable et surtout respectueuse des agents.

Ce dossier est une nouvelle preuve qu'une mobilisation importante peut porter ses fruits et qu'avec un réel dialogue, il est possible d'obtenir une solution intéressante (un véritable WIN-WIN) pour toutes les parties.

Interpellation du ministre des Finances

En date du 9 décembre 2014, l'UNSP avait écrit au ministre des Finances afin de formaliser nos attentes. Le front commun fit de même le 9 février. Deux courriers restés sans réponse, malheureusement.

C'est pourquoi, lors de l'inauguration de la rénovation du bâtiment de Mons, nous sommes allés à sa rencontre et lui avons remis une nouvelle fois ces courriers (un reportage de Télé MB est disponible sur notre site internet).

Sa réponse au journaliste : **Un manque de personnel ? Ne vous tracassez pas : l'informatique est LA solution !**

Une réaction, somme toute, fort décevante de notre ministre, mais absolument pas inattendue...

Et, pour votre information, il n'a toujours pas répondu aux courriers !

Quand facilitation du commerce coïncide avec réduction des contrôles...

Ce mardi 24 mars, lors d'une conférence de presse, le ministre des Finances et l'administrateur général des Douanes et Accises ont présenté le plan stratégique Douanes et Accises 2015-2019.

Le ministre et l'administrateur général ont affirmé que, dorénavant, le rôle principal des Douanes serait de faciliter le commerce.

Si cet objectif de facilitation de la chaîne logistique est louable, lui accorder sa priorité et y consacrer l'essentiel de ses forces l'est nettement moins. **Non, le rôle des douaniers ne se limite pas à faciliter le commerce !**

C'est pourquoi l'UNSP a diffusé un communiqué de presse intitulé *Douanes et Accises : quand facilitation du commerce coïncide avec réduction des contrôles...*



Rencontre au cabinet des Pensions

L'UNSP a également rencontré le chef de cabinet du ministre des Pensions. Nous avons notamment pu lui expliquer nos revendications et avons reçu une oreille attentive.



SOUS LA LOUPE

Plan opérationnel 2015 du SPF Finances



Comme chaque année, le SPF Finances a publié son plan opérationnel pour l'année en cours. Celui-ci s'inscrit dans un plan global qui s'étale entre 2012 et 2017.

À la lecture de ce dernier, il devient évident que l'adage de notre département est plus que jamais **faire plus avec moins** !

Cet adage et le discours des responsables du SPF Finances sont induits par les responsables politiques qui forcent nos managers à agir de la sorte. La fameuse *loyauté*...

Les mêmes thèmes reviennent de manière récurrente : améliorer l'efficacité (cité 39 fois dans le plan opérationnel), améliorer l'efficacité (31 fois), améliorer les prestations de service, professionnaliser le fonctionnement (49 fois). En d'autres termes, nos managers entendent continuer à assurer des prestations équivalentes, voire meilleures, en dépit des baisses constantes de personnel et de moyens.

Le mot *statistiques* revient quant à lui 19 fois. Or, si les statistiques constituent un bon support dans la gestion d'une organisation telle que le SPF Finances, elles ne doivent pas devenir un but en soi, car la priorité doit être donnée à nos véritables missions : le contrôle et le service au citoyen.

Le président du Comité de direction se veut optimiste dans son introduction. *Le potentiel existe : nous avons des fonctionnaires bien formés et motivés, nous avons une stratégie et, surtout, la ferme volonté d'atteindre notre but.* Bien formés ? Motivés ? Au vu des résultats de l'enquête de satisfaction effectuée par ses propres services, il semble qu'il faudra relever ses manches pour répondre aux attentes. L'UNSP fera en sorte d'être partenaire afin que cet objectif soit atteint.

La pression est également mise sur les agents et sur les chefs de service. *Le SPF Finances s'efforce de percevoir les impôts de manière juste et légitime. (...) La concrétisation de cette vision dépend de l'aptitude des collaborateurs*

à atteindre les objectifs en termes de qualité et de prestation de service, en particulier par une amélioration continue des fonctionnaires de l'organisation. Nous rappellerons aussi au président ses déclarations dans *Humo*, où il réclamait des agents supplémentaires...

Il va même plus loin en affirmant que *la stratégie du SPF Finances poursuit un objectif unique : à chaque instant, pouvoir garantir que nos missions sont menées à bien de façon efficace et appropriée, avec une affectation optimale des ressources et en respectant les échéances convenues.* Mais, sans personnel en suffisance, il devient illusoire d'espérer respecter les échéances. L'idée est-elle d'agir comme la SNCB qui, incapable de respecter les

toujours faire plus avec moins.

L'accent est également mis sur la gestion de l'absentéisme et le contrôle interne.

Commençons par **l'absentéisme** et *l'accompagnement* des agents affichant trop de jours d'absence à leur compteur. Rappelons que le stress est le PREMIER facteur d'absentéisme. Et que fait précisément le SPF Finances actuellement ? Il rajoute continuellement des couches de stress aux agents : par sa communication déficiente, par l'accumulation de tableaux de bord multicolores qui provoquent la nervosité dans les services... Si l'Autorité veut s'attaquer réellement à l'absentéisme dans les services, il serait temps qu'elle prenne conscience que justement, faire toujours plus avec moins, ce n'est pas possible !

ENCORE ET TOUJOURS FAIRE PLUS AVEC MOINS !

horaires des trains, a allongé les temps de parcours pour pouvoir afficher des statistiques *dans le vert* ? Est-ce vraiment cela, le progrès ?

Si, dans la majorité des administrations générales, les managers se plient au mot d'ordre du *faire plus avec moins*, au service d'encadrement Expertise et Supports stratégiques, il en va autrement : *le service d'encadrement se trouve face à l'important défi de mener à bien un certain nombre de très grands chantiers que le gouvernement prépare (...) ainsi que certaines nouvelles missions. (...) Cette nécessité exige un engagement important en matière de ressources humaines.* Or, *la rationalisation des processus et un travail plus efficace seront insuffisants pour y faire face.* Au moins, là, les choses sont claires. On ne peut pas

Prenons ensuite **le contrôle interne**. C'est une source de stress supplémentaire pour les agents. Dans la gestion d'un dossier fiscal, par exemple, qui peut réellement affirmer n'avoir jamais rien manqué ? Particulièrement au vu du nombre toujours croissant de dossiers à gérer. Les évaluations annuelles n'étaient-elles pas suffisantes pour assurer un suivi de la qualité du travail global des agents ? Ou alors l'Autorité craint-elle que les agents évalués par leur supérieur hiérarchique, lui-même évalué par son supérieur hiérarchique, et ainsi de suite soient tous occupés à couvrir les manquements de leurs collaborateurs ? A-t-on dès lors prévu un contrôle des agents qui contrôlent les agents ?

Des agents qui se sentent respectés, à qui on accorde de la confiance, seront toujours plus motivés que ceux qu'on dénigre systématiquement et qu'on suspecte à mauvais escient.

En ce qui concerne plus spécifiquement **l'AGFisc**, le manager, conscient du malaise lié à la réorganisation radicale de son administration, s'engage à accompagner le mieux possible ses collaborateurs, dans l'espoir de continuer à faire tourner le business.

Efficacité, efficacité, professionnalisation, qualité intégrale, organisation innovante, orientation résultats, contrôle interne, etc. On retrouve ici les mêmes gimmicks que dans toutes les autres administrations générales. Ce qui est neuf par contre, c'est que, dans la vision de l'AGFisc, on apprend que *par une communication interne et externe optimale, l'Administration générale de la Fiscalité veut maximiser la transparence de son fonctionnement et sensibiliser les groupes cibles à leurs droits et obligations et responsabiliser davantage les collaborateurs de l'AGFisc. Cela doit contribuer à offrir une sécurité juridique maximale et à l'amélioration continue du respect spontané de la législation fiscale.* Comprenez donc qu'en expliquant bien aux contribuables quelles sont leurs obligations, on espère qu'ils vont tous respecter spontanément la législation fiscale. Excellent concept. Si cela fonctionne, il n'y aura plus qu'à transformer le SPF Finances en une grosse boîte de communication, et le tour sera joué.

CONTRIBUABLES, FAITES-VOUS PLAISIR, LA PREMIÈRE TOURNÉE EST OFFERTE PAR LA MAISON !

Les agents apprécieront aussi *le fait de se comporter comme un partenaire pour les entreprises en cas de première infraction. Sous le principe tout le monde commet une fois une erreur, on peut peut-être bien fermer les yeux sur une première infraction commise par une entreprise et/ou être plus bienveillant sur l'application des amendes.* Contribuables, faites-vous plaisir, la première tournée est offerte par la maison !

À **l'AGISI**, le discours est identique. On entend appliquer les mêmes formules miracles : faire plus avec moins. Heureusement, devant le Parlement, l'administrateur de l'AGISI a réclamé du personnel supplémentaire. Espérons qu'il sera entendu.

À **l'AGDA**, où la douane est définie désormais comme un levier économique, l'accent est à nouveau mis sur une amélioration de la compétitivité de nos entreprises et l'augmentation des exportations. Ce sacro-saint partenariat avec le secteur économique est à nouveau mis en avant.

L'AGPR, CETTE PLATEFORME EN FEU...

À **l'AGPR**, on retrouve un discours encore plus inquiétant. 40 à 50 % des agents auront quitté l'administration d'ici 2020, les coûts de fonctionnement sont réduits, dès lors, le manager compare son administration à une plateforme en feu et invite les agents à sauter dessus. Avec un vrai choix et à salaire égal, nul doute que nombre d'entre eux y réfléchirait malgré tout à deux fois, mais malheureusement pour eux, la question ne se pose pas vraiment, ils sont bel et bien embarqués sur cette plateforme et seule la mobilité interne ou un sursaut de nos responsables politiques pourra leur éviter de s'y consumer.

À **l'AGDP**, le manager entend résorber l'arriéré chronique de son administration. Pour ce faire, il appelle aux capacités managériales de tous les dirigeants, qui devront également s'assurer du respect des délais de livraison des certificats hypothécaires et extraits cadastraux. Reste à savoir comment les dirigeants vont pouvoir s'y prendre sans personnel supplémentaire. Car, si le retard existe, c'est en raison d'un sous-effectif. Comme ce dernier persiste, les dirigeants, même munis de fouets, risquent bel et bien d'être confrontés à un problème inextricable.

Au service d'encadrement P&O, le manager explique que ce sera le rôle des dirigeants de prendre en charge, dans leur service, l'accompagnement de l'absentéisme. Encore une mission supplémentaire et de beaux rapports et tableaux de bord en perspective.

Le manager s'engage ensuite à commencer à travailler avec les données de l'enquête de satisfaction 2014. Compte tenu du peu d'impacts concrets des résultats de l'enquête de 2012, permettez-nous d'en douter...

Enfin, un contrôle interne sera ici aussi d'application afin de détecter les remboursements anormaux d'indemnités. À nouveau, **le stéréotype de l'agent tricheur et profiteur a la vie dure.**

Le service d'encadrement ICT entend quant à lui achever la professionnalisation de ses services et de ses collaborateurs, qui seront probablement ravis d'être enfin considérés comme des professionnels. Cela, au même titre, d'ailleurs, que la plupart des agents des autres administrations générales tant le terme *professionnalisation* est couramment employé par les managers. Cela signifie-t-il qu'avant, on les considérait comme des touristes de la fiscalité et des finances ?

CONCLUSION

Suite à la politique du nouveau gouvernement, nos managers mettent plus que jamais la pression sur les agents et les dirigeants. Ce sera à eux de pallier les manquements rencontrés en termes d'organisation et de personnel.

LE SIGNAL ENVOYÉ PAR L'AUTORITÉ EST CONSTANT :

ILS ATTENDENT DE VOUS L'IMPOSSIBLE, MAIS NE COMPTEZ PAS SUR EUX POUR VOUS FAIRE CONFIANCE !

Et si, par malheur, la charge de travail devient insurmontable et que vous craquez, on vous sanctionnera...

Il est grand temps que le monde politique prenne conscience de l'importance du SPF Finances et de ses agents. Notre département fait partie de la solution !

Mais il serait également de bon ton d'organiser des formations en ressources humaines pour nos managers. On ne peut exiger de son personnel qu'il atteigne des objectifs irréalisables tout en lui témoignant aussi peu de confiance et de respect.



SPF FINANCES

Ces régressions vous révoltent !

Suite aux assemblées générales de janvier et février, l'UNSP a lancé ce 9 mars une grande enquête auprès du personnel du SPF Finances sous le titre *Ces régressions nous révoltent ! Et vous ?* En voici les premiers résultats :

En 10 jours, la participation du personnel a été massive : **près de 5.000 agents ont répondu à nos questions.**

Et le moins que l'on puisse faire est de répondre par l'affirmative au titre de l'enquête : oui, ces régressions vous révoltent !



VOUS ÊTES 91 % À REJETER LES MESURES DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE STATUT !

88 % DU PERSONNEL REFUSENT LES RÉFORMES ENVISAGÉES EN MATIÈRE DE PENSION !

TOUT COMME L'UNSP, 82 % DES AGENTS REVENDIQUENT QUE LES 1.000 RECRUTEMENTS PRÉVUS EN 2014 SOIENT EFFECTUÉS IMMÉDIATEMENT ET QU'À PARTIR DE 2015, AU MINIMUM TOUS LES AGENTS PARTANT À LA PENSION SOIENT REMPLACÉS.

MAIS ÊTES-VOUS PRÊTS À ENTAMER DE NOUVELLES ACTIONS ?

VOUS ÊTES 84 % À RÉPONDRE OUI À CETTE QUESTION ET À RÉCLAMER DE NOUVELLES ACTIONS ! (5,5 % des agents ne souhaitent pas d'actions et 10,5 % restent sans opinion)

VOS REVENDICATIONS

Dans notre enquête, nous vous demandions de pondérer vos revendications en cotant 4 thèmes.

Les mesures touchant vos PENSIONS et le STATUT arrivent quasiment à égalité sur la première marche du podium avec des cotes respectives de 4,49 et 4,47 sur 5.

Viennent ensuite les RÉDUCTIONS DE L'EFFECTIF DU SPF FINANCES (4,13) et le SAUT D'INDEX (3,82) qui, même s'ils obtiennent une note inférieure aux deux autres thèmes, sont largement rejetés par le personnel.

QUEL TYPE D' ACTIONS SOUHAITEZ-VOUS ?

Nous vous avons également demandé de coter différents types d'action à envisager pour manifester notre révolte.

En voici le classement :

1. Les actions de zèle (4,27 sur 5)
2. Travailler à bureaux fermés (4,13)
3. Les manifestations (3,87)
4. La grève (3,50)

Vous nous avez suggéré de nombreuses autres actions. Nous analysons actuellement vos propositions.

ET MAINTENANT ?

Massivement, vous vous êtes exprimés pour affirmer que les revendications de la Fonction publique et des agents du SPF Finances doivent être prises en considération, pour rejeter les propositions du gouvernement et réclamer de nouvelles actions.

Nous ne resterons pas sourds à vos demandes : l'UNSP élabore actuellement un plan d'action pour soutenir vos revendications.

Nous reviendrons rapidement vers vous pour détailler ce plan. Restez aux aguets !

FONCTION PUBLIQUE

Formations certifiées, accession aux niveaux A et C

FORMATIONS CERTIFIÉES : c'est votre dernière chance...

Comme annoncé précédemment, l'organisation des formations certifiées s'arrêtera définitivement fin 2016. L'IFA vient de publier le calendrier prévisionnel actualisé des formations certifiées et des tests pour 2015 et 2016. Pour rappel, les inscriptions aux formations certifiées se sont clôturées le 4 février 2013. Seuls les agents inscrits avant cette date sont concernés.

Les agents doivent tout mettre en oeuvre pour participer à la session à laquelle ils seront convoqués, car en cas d'absence, il n'est pas garanti que l'IFA pourra vous insérer dans une session ultérieure.

Les dates exactes de votre formation vous seront communiquées par courrier, 1 mois avant le début de celle-ci. Mais, sur base des calendriers publiés, nous ne pouvons que vous encourager à être disponible aux périodes prévues, étant donné les répercussions que la réussite de cette dernière formation certifiée pourront avoir.

Par ailleurs, l'Autorité rappelle qu'il est **capital que vos données reprises dans My P&O soient correctes** (Self-service – demande de changement d'adresse). Vous pouvez y adapter vous-même votre adresse si celle-ci est erronée. Les modifications seront transmises à l'IFA.

Toute absence doit être exceptionnelle et justifiée. Si vous deviez, malgré tout, être absent plus d'une journée à la session de formation certifiée, vous ne serez pas convoqué au test et serez personnellement contacté par un gestionnaire back-office formations certifiées, afin de justifier votre absence. Votre dossier sera ensuite examiné par l'IFA pour tenter de trouver une solution. Sans aucune garantie bien évidemment...



ACCESSION AUX NIVEAUX A ET C

Selor lance une nouvelle vague d'inscriptions pour les épreuves d'accession aux niveaux A et C.

Jusqu'au 20 avril, l'inscription est ouverte pour l'accession au niveau C.

Et, jusqu'au 30 avril, vous pouvez vous inscrire pour l'accession au niveau A.

Plus d'informations sur www.selor.be.

Pour l'accession au niveau B, les inscriptions seront possibles entre le 1^{er} et le 29 juin 2015.



LE SELOR ET L'IFA DÉMÉNAGENT...

Le Selor a déménagé. La nouvelle adresse : Selor, WTC III, Boulevard Simon Bolivar, 30 à 1000 Bruxelles.

Ce bâtiment est situé à proximité de la gare de Bruxelles-Nord.

L'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA) a également déménagé au bâtiment WTC III, à la même adresse que le Selor.



Actualités parlementaires

ILS AVANCENT...

Le Conseil des ministres a avalisé plusieurs avant-projets en ce mois de mars.

En ce qui concerne les pensions du secteur public pour commencer :

1. Le rétablissement du cumul entre une pension pour cause d'incapacité physique et un revenu de remplacement.

Afin d'éviter des conséquences sociales dramatiques dues à l'obligation pour les personnes concernées de choisir entre les deux prestations, l'avant-projet rétablit la possibilité de cumuler une pension pour cause d'incapacité physique avec un revenu de remplacement. Cette mesure a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

2. L'établissement d'un régime préférentiel en cas de cumul entre une pension et des revenus professionnels, uniquement pour les pensionnés qui sont mis à la pension d'office pour raison d'âge.

Certaines catégories de pensionnés peuvent bénéficier d'un régime plus favorable en cas de cumul entre une pension de retraite et des revenus provenant d'une activité professionnelle. Il s'agit en majorité de militaires qui ont été mis d'office à la pension avant l'âge de 65 ans. Ce régime plus favorable n'est toutefois pas d'application pour les personnes qui ont été mises à la pension pour cause d'incapacité physique.



3. La traduction de la mesure transitoire prévue par la Cour constitutionnelle dans l'arrêt du 10 juillet 2014.

L'accord de gouvernement prévoit que les conditions actuellement applicables pour la pension sont maintenues pour le personnel de la police qui pouvait demander sa

pension avant la date de l'arrêt. L'avant-projet met en œuvre cette mesure et maintient le bénéfice des mesures préférentielles en faveur des membres de la police intégrée, pour autant qu'ils satisfassent, au plus tard le 31 juillet 2015, aux conditions d'âge et de durée de service fixées dans la loi du 30 mars 2001.

Une preuve supplémentaire que nos responsables politiques prennent trop souvent des mesures dont les conséquences peuvent être dramatiques pour les personnes concernées. Ils sont alors obligés de prendre des mesures pour corriger des situations qu'ils ont eux-mêmes créées. Réformer nécessite de tenir compte des conséquences. La concertation sociale devrait toujours permettre d'éviter ce genre de dérapages. Pourtant, le gouvernement n'apprend pas de ses erreurs et continue à faire cavalier seul dans de nombreux dossiers, au mépris de la concertation sociale.

Suite à la volonté, en tout cas proclamée, de procéder à un *tax-shift*, le Conseil des ministres a avalisé un avant-projet visant à réduire la déduction pour capital à risque des établissements de crédit et des entreprises d'assurance, considérant qu'une partie de leurs fonds propres constitue des capitaux prudents sur lesquels est calculée une réduction de la déduction pour capital à risque. Le ministre des Finances a confirmé dans *La Libre* du 6 mars 2015 que *cette mesure imposera aux banques de participer à hauteur de 75 millions et les assurances à hauteur de 25 millions dès 2015*. Du côté d'Écolo, on estime qu'il s'agit d'un gonflement artificiel du *tax-shift* et que cette imposition ne fait aucune distinction entre les petites et les grandes banques. Du côté des banques, la grise mine est évidemment de mise.

Des conventions tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale ont fait l'objet d'avant-projets de loi. Il s'agit de conventions avec les Seychelles, Malte, l'île de Man et le Rwanda. Le Conseil des ministres a également approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord avec les Bermudes en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale.

Par ailleurs, sur proposition du ministre des Finances Johan van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à augmenter le montant des avantages non récurrents liés aux résultats qui peut être exonéré d'impôts sur les revenus. Les fonctionnaires, ne bénéficiant pas plus de bonus liés aux résultats que d'exemptions d'impôt, apprécieront.

28 Europe

PÉTITION DE L'UFE À L'ATTENTION DU CONSEIL ECOFIN



Via cette pétition, l'UFE revendique :

- des moyens humains, financiers et législatifs en faveur du personnel des Finances ;
- le respect des droits syndicaux ;
- une juste répartition de la charge fiscale sur tous les contribuables, ainsi que la perception de la totalité des impôts dus afin de financer les charges sociales et de garantir la pérennité des dépenses publiques, ce qui permettra de générer de la croissance et de garantir la stabilité en Europe..



L'UFE – l'Union des fonctionnaires des Finances en Europe, où l'UNSP est représentée au Présidium par Manuela Wintermans – a adressé une pétition au Conseil des ministres européens des Finances pour attirer son attention sur la dégradation générale des conditions de travail au sein des administrations fiscales et douanières dans l'ensemble des pays de l'UE.

Au vu de la situation financière critique – voire catastrophique – dans la plupart des pays de l'UE, la présidence et les délégués de l'UFE se sont étonnés de constater que les ministres européens des Finances n'accordent pas la priorité aux recettes publiques et aux problèmes au sein des administrations fiscales et douanières.

L'UFE précise notamment que :

- la fraude et l'évasion fiscales se montent à des sommes astronomiques et requièrent une réaction politique adaptée au niveau européen. La fixation de l'assiette et la perception des impôts sont d'une importance capitale pour la réduction des déficits budgétaires, de la dette publique et des injustices sociales au sein des États membres ;
- les économies et la politique d'austérité qui sont de mise dans tous les pays de l'UE depuis la crise financière de 2008 ont abouti à des réductions d'effectifs et de revenus des salariés et fonctionnaires du service public. Or, un nombre suffisant de fonctionnaires, soumis au droit public et au régime indépendant des administrations fiscales et douanières, est indispensable pour garantir les recettes fiscales ;
- les conditions de travail du personnel chargé de la perception des impôts directs et indirects ainsi que celles des employés des administrations douanières sont de plus en plus difficiles. Dans certains pays membres, les collaborateurs rapportent qu'ils sont même victimes d'agressions verbales et physiques ;
- le nombre de nouveaux salariés embauchés par les administrations fiscales et douanières ne correspond pas à la charge de travail à assumer, qui ne cesse d'augmenter. Il ne permet pas non plus de compenser les départs à la retraite. C'est la conséquence de la fusion des administrations fiscales et douanières et des réductions d'effectifs imposées par les politiques. L'UFE affirme qu'un nombre suffisant de collaborateurs bien formés et payés correctement est le seul moyen de garantir une perception juste de l'impôt et de gagner la confiance du public ;

- les programmes de compliance et d'analyse des risques dans le domaine de la fiscalité des entreprises sont inefficaces, car ils ne s'accompagnent pas de contrôles fiscaux réguliers effectués par des agents bien formés des administrations fiscales ;
- les programmes pour l'imposition automatique d'entreprises et de personnes physiques sont inefficaces, car les administrations n'effectuent pas assez de contrôles ;
- les fonctionnaires des douanes ne pourront pas empêcher la contrebande ni procéder à des contrôles efficaces des frontières tant que nous ne serons pas en mesure de coopérer et d'échanger des informations entre États membres. Ici aussi, il convient de mettre à disposition les moyens humains et financiers adaptés pour protéger les frontières des États membres et procéder à des contrôles efficaces afin d'éviter la contrebande et les trafics divers ;
- le commissaire en charge des impôts et des douanes de la nouvelle Commission européenne devrait mettre en place des règles douanières communes et des sanctions harmonisées dans l'ensemble des États membres ;
- l'Union européenne devrait mettre au point un label de contrôle spécifique pour garantir la conformité avec les normes et le droit européens ;

De plus, l'UFE regrette que les droits des syndicats ne soient plus garantis dans tous les pays de l'UE. Dans certains pays, ces droits sont bafoués et les syndicats sont menacés de dissolution.

De manière générale, l'UFE pense qu'une juste répartition de la charge fiscale sur tous les contribuables forme la base même de la démocratie.

Ainsi, l'UFE exhorte les ministres des Finances européens à agir courageusement au nom de leurs gouvernements respectifs et à octroyer aux administrations fiscales et douanières de tous les États membres les moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions. La perception de la totalité des impôts dus est indispensable pour financer les charges sociales et pour garantir la pérennité des dépenses publiques, ce qui permettra de générer de la croissance et de garantir la stabilité en Europe.

L'UNSP ne peut qu'espérer que le message adressé par l'UFE pourra trouver écho au sein de notre classe politique.



Taxes directes * Action Préventive

Édition 2015

EXCLUSIF

Personnel des Finances

L'UNSP - secteur Finances, organisation syndicale autonome des services publics, est heureuse de vous présenter ses guides fiscaux consacrés à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés.

**Impôt des personnes physiques – Prix de vente : 23,00 €
GRATUIT POUR NOS MEMBRES (sur demande expresse)
Version FR ou NL**

Rédigé bénévolement par des membres de l'UNSP-secteur Finances, experts en fiscalité de l'Administration, cet ouvrage représente une somme de connaissances concentrées dans un manuel de référence pour tous les utilisateurs, professionnels ou intéressés, qui ont besoin d'une information rapide mais complète concernant les matières fiscales. Le travail de l'équipe de rédaction et du syndicat s'inscrit, depuis le début, dans une démarche citoyenne d'information objective. L'ouvrage présenté à votre lecture est particulièrement complet et didactique. Articulé sur les cadres et les rubriques de la déclaration fiscale, il aborde chaque aspect en profondeur, dans un langage accessible.

Impôt des sociétés – Prix de vente : 33, 00 €

Rédigé sous forme de vade-mecum par Francis Michel et Roland Rosoux, spécialistes reconnus et appréciés, cet ouvrage est réactualisé chaque année. Plus spécialisé que le *Guide fiscal du contribuable – Personnes physiques*, il constitue un outil précieux pour tous les professionnels qui souhaitent avoir à portée de la main un relevé des références relatives à l'impôt des sociétés.

**Commandez via notre site
www.guidefiscalducontribuable.be
ou par fax : 02 217 99 71**

GUIDE FISCAL I.P.P. – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	FRAIS D'ENVOI	TOTAL (TTC)
VERSION FR	18,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
VERSION NL	18,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
GUIDE FISCAL ISOC – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	FRAIS D'ENVOI	TOTAL (TTC)
VERSION FR	23,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		4,00 EUR	
PACKAGE IPP + ISOC	39,00 EUR (HORS FRAIS D'ENVOI)		8,00 EUR	

Total à verser anticipativement sur le compte BE91 0682 2450 1776 :

TOTAL (TTC)

OFFRE EXCLUSIVE PERSONNEL DES FINANCES

Nom

Prénom

Adresse

CP + Ville

Tél.

E-mail

Compte financier utilisé pour le paiement :

N.B. L'envoi des articles ne s'effectue qu'après réception du montant total de la commande sur le compte bancaire ci-dessus.

Pour accord :

.....

Signature

Votre bon de commande ne pourra être traité en l'absence de signature

**Commande à adresser à : Guide fiscal du Contribuable ASBL
Rue des Colonies 18-24 boîte 4 – B-1000 Bruxelles
guide.fiscal@unsp-finances.be - <http://www.guidefiscalducontribuable.be>**

Y en a un peu plus, je vous le mets ?

ZAPPING



PRIME SYNDICALE 2014

N'oubliez pas de nous envoyer votre formulaire de demande de prime syndicale après l'avoir **daté, signé** et y avoir indiqué **lu et approuvé** et **votre numéro de compte bancaire** aux endroits *ad hoc*.

Il n'y a qu'une seule adresse pour nous l'envoyer :

**UNSP - Secteur Finances,
Rue des Colonies, 18-24, bte 4
1000 BRUXELLES**



WATERLOO, MORNE PLAINE...

À l'occasion des 200 ans de la bataille de Waterloo, la Monnaie Royale de Belgique a frappé 287.500 pièces commémoratives. Ce projet se chiffre à 2.450.000 €.

Or la Monnaie de Paris a exercé des pressions pour empêcher la commercialisation de nos pièces, et la Commission européenne n'a pas voulu valider cette pièce commémorative.

L'UNSP a interpellé le ministre des Finances afin qu'il intervienne et qu'il défende la Monnaie Royale de Belgique, un fleuron de notre pays déjà sur la sellette...

Malheureusement, nous n'avons pas été entendus.

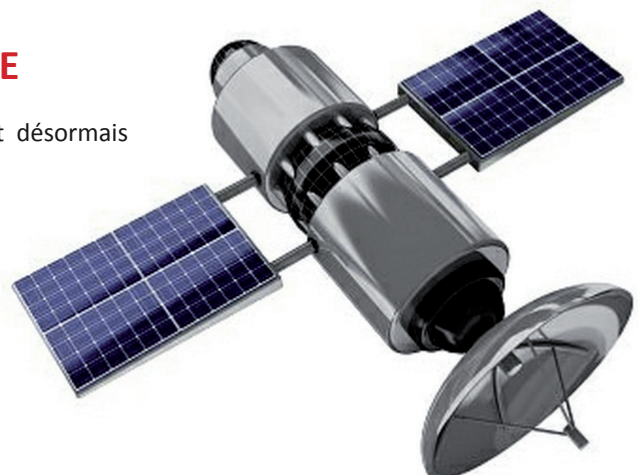
C'est un rude coup porté au budget déjà très mal en point de la Monnaie Royale.



TRAVAIL EN BUREAU SATELLITE

Le déplacement du domicile au lieu du bureau satellite est désormais considéré comme un trajet domicile-lieu de travail.

Concrètement, si vous empruntez les transports en commun, vous pouvez vous faire rembourser vos cartes de plusieurs voyages au moyen d'une déclaration de créance. Si vous prenez le vélo, vous avez droit à une indemnité vélo. Ces frais de transport peuvent être récupérés via une déclaration de créance. Aucune prime ne peut être associée au travail en bureau satellite.



RAAL DI TOUT

[r æ l d i t ø u] n. et adj. (1923; de râler) Fam. Personne qui proteste, qui râle à tout propos.

LE RÉSEAU DE LA MÉDUSE

Dernièrement, j'ai reçu un courriel d'une collègue, un rien dépitée, qui m'évoquait les difficultés permanentes rencontrées avec le réseau et les applications informatiques de notre merveilleux SPF. C'est vrai que notre infrastructure réseau, elle mérite bien un petit papier, particulièrement en cette époque de *paperless* à tout-va.

Vous parler du réseau me paraît encore plus justifié quand je pense au dernier plan opérationnel de notre département, où les maîtres mots sont plus que jamais efficacité et efficience. On attend de nous des résultats supérieurs à ceux d'hier, avec toujours moins de personnel. Que chaque agent dépasse ses limites pour aller au bout de l'effort dans le but d'atteindre une vraie justice fiscale pour tous. Que chacun aille puiser dans ses dernières ressources pour accomplir la volonté du législateur dans un souci de qualité intégrale. Nous sommes ainsi appelés à devenir des chirurgiens fiscalistes des temps modernes doublés de sprinteurs olympiques du 110 mètres haies. Sauf qu'aux Finances, en guise de bistouri, on dispose d'un joli cutter acquis en seconde main, dont la lame est déjà passablement émoussée et reste systématiquement coincée dans son étui. Et les obstacles, ils font 3 mètres de haut et sont en béton.

Vous vous souvenez de vos humanités ? Tous les matins, la direction affichait une liste des professeurs absents. Aux Finances, on devrait faire pareil. Aujourd'hui, nous sommes au regret de vous annoncer que *BizTax* et *Sitran* seront absents et non remplacés. Et il serait possible de modifier la liste en cours de journée et d'y ajouter que *Workflow* est rentré à midi, quelque peu grippé, et qu'il sera probablement absent jusqu'à la fin de la semaine. Sauf que si, à l'époque, c'était la fête, avec à la clé des heures de fourche passées à discuter avec ses petits camarades, voire parfois un retour anticipé à la maison, aujourd'hui, il en va tout autrement. Parce que le travail que vous n'avez pu fournir en raison des défaillances du système, il faudra le rattraper à un moment ou un autre.

Et encore, je ne vous parle pas des cheveux arrachés et des nerfs perdus à vouloir utiliser les applications qui, quand elles fonctionnent, se contentent du service minimum de 8 h à 16 h tous les jours ouvrables. Un peu comme si les F1 du Grand Prix de Francorchamps étaient équipées de moteurs de Peugeot 205.

Je dis bien de 8 h à 16 h, parce qu'en règle générale, avant et après, ça marche beaucoup mieux. À tel point que certains dirigeants auraient même conseillé à leurs agents d'effectuer leur télétravail avant et après les heures de bureau classiques. Évidemment, rien de tel que de préparer un dossier entre 5 h et 9 h du matin, et de le boucler de 16 h à 20 h. Ça vous laisse le temps de faire une petite sieste le matin et de regarder ensuite l'intégrale de *Retour vers le Futur*. Puis ça vous donne une bonne excuse pour laisser votre conjoint s'occuper d'habiller les enfants, de les conduire à l'école, d'aller les rechercher, de préparer le souper et de mettre enfin les enfants au lit. Vous, vous débarquez à 20 h comme un prince en demandant à votre conjoint s'il a passé une bonne journée et surtout ce qu'il y a à manger, parce que vous avez eu une journée chargée, quand même, depuis 4 h du matin. Et tout ça est censé favoriser l'harmonisation de la vie privée et de la vie professionnelle...

Évidemment, tout le monde n'a pas accès au télétravail et ce dernier est souvent limité à un jour par semaine quoi qu'il arrive. Alors que faire les jours où il faut bien se rendre au bureau ? Pour les agents qui ont opté pour le système 2 de l'horaire variable 2 et qui résident près de leur boulot, la meilleure chose à faire,

c'est d'opter pour un horaire de mini-shifts : de 7 à 9 h le matin, de 12 à 14 h pendant la pause de midi et de 16 à 19 h. On n'atteint pas les sacro-saintes 7 h 36, mais en termes de productivité, je vous garantis que vous serez 2 à 3 fois plus efficaces qu'en prestant une journée classique. Et étant donné que nous sommes évalués sur nos résultats, ça ne devrait pas poser de problème. Pour les agents

qui n'ont pas cette chance, oubliez le système 2, vous n'atteindrez jamais vos objectifs avec un matériel aussi peu fiable. Ensuite, soyez constructifs, assurez-vous d'avoir toujours sous la main les nouveautés du *Moniteur belge* par exemple. Vous pourrez vous former pendant que votre application pédale dans la semoule pour enregistrer (éventuellement) vos modifications.

Et puis rassurez-vous : encore quelques milliers d'agents non remplacés et notre réseau informatique donnera l'impression de vivre une seconde (première ?) jeunesse !

Le ronchon de service

